



LE DISCRETOIRE



Il est impossible de concevoir comment les Souverains Pontifes ont mis dans la diffusion du Tiers-Ordre l'espoir de la *Réforme sociale* et de la *Rénovation de toutes choses dans le Christ*, si l'on ne considère le Tiers-Ordre que comme un agrégat sans consistance d'individus isolés, obéissant il est vrai à une Règle commune, mais n'ayant les uns sur les autres aucune prise ni aucune action, et non comme un organisme vivant dont chaque membre a sa fonction et son activité personnelle, mais solidaire de celle de tout le corps.

De même il est impossible de concevoir le rôle historique du Tiers-Ordre, et les causes de ses victoires sociales sur la féodalité ou sur la tyrannie de l'usure juive, si ces victoires ne sont qu'un résultat fortuit d'efforts individuels et non la résultante de mouvements coordonnés à une fin consciente et collectivement poursuivie.

Si donc l'on examine le Tiers-Ordre dans son passé ou dans l'avenir que lui tracent les désirs des Papes, on ne le voit à la hauteur de sa tâche qu'à la condition qu'il soit organisé en familles unanimes et actives, c'est-à-dire en Fraternités ; et l'on s'explique qu'il ait été demandé à la Curie Romaine si l'admission de tertiaire *isolés* était permise. Le tertiaire isolé, c'est-à-dire celui qui est agrégé au Tiers-Ordre sans être agrégé à une fraternité, se trouve en effet dans une situation telle que la seconde fin essentielle du Tiers-Ordre, savoir la sanctification de la société, paraît frustrée. Mais comme la fin première, la sanctification de l'individu, est suffisamment sauvegardée, il était facile d'admettre que dans certains cas laissés à la déci-